

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°17 – octobre 2018

SOMMAIRE

A LA UNE

- *ArcelorMittal prend la direction du sidérurgiste ILVA*

GENERAL

- *Attributions des vice-ministres et sous-secrétaires d'Etat des ministres de l'environnement, des transports et du développement économique*

TRANSPORTS

- *Pont de Gênes : les conclusions du rapport de la commission d'enquête du ministère des transports chargent Autostrade*
- *Pont de Gênes : le décret-loi laisse plusieurs aspects de la reconstruction en suspens ; le maire de Gênes nommé commissaire à la reconstruction*
- *Lancement en Lombardie du premier projet d'autoroute électrique italien*

INDUSTRIE

- *Fiat Chrysler et Piaggio se convertissent à l'électro-mobilité*

ÉNERGIE

- *Accord entre BP et Eni pour la relance de l'exploration pétrolière en Libye*
- *Décisions de la justice italienne dans le cadre des procès pour corruption en Algérie et au Nigéria liées à l'activité pétrolière du groupe Eni*

TELECOMS

- *L'Etat italien encaisserait environ 6,5 Md€ grâce à l'attribution des concessions des fréquences 5G*

ENVIRONNEMENT

- *Mise en place d'un nouveau système de traçabilité des déchets d'ici le printemps 2019*

A LA UNE***ArcelorMittal prend la direction du sidérurgiste ILVA***

L'accord entre ArcelorMittal, les commissaires du gouvernement et les syndicats, auquel était suspendue la conclusion de la procédure de vente, a été signé le 6 septembre en présence du vice-président du conseil et ministre du développement économique, Luigi Di Maio. Confirmé par référendum d'entreprise le 13 septembre, l'accord permet le transfert des actifs d'Ilva à ArcelorMittal, 5 ans après le placement de l'entreprise sous « administration extraordinaire » (équivalent du redressement judiciaire). L'acquéreur en prend progressivement la gestion et devrait disposer de tous les pouvoirs de direction à partir du 1^{er} novembre.

Par rapport au plan approuvé par le précédent gouvernement, l'accord contient des améliorations importantes sur l'emploi (zéro licenciement à terme) et l'environnement, sans satisfaire sur ce dernier point tous les engagements pris dans le contrat de coalition qui prévoyait la reconversion des activités polluantes. Il impose la reprise en deux étapes de l'ensemble des employés d'Ilva d'ici 2023, l'accélération du calendrier des travaux environnementaux sur le site de Tarente et la limitation des émissions de ce site au niveau actuel. Luigi Di Maio a obtenu un accord au contenu plus favorable pour l'emploi et l'environnement que ce à quoi était parvenu son prédécesseur. Mais ce succès de politique industrielle trouble sa base; en particulier, les riverains du site de Tarente, électeurs du Mouvement 5 étoiles, ont manifesté leur déception et leur colère contre le Mouvement, dont ils attendaient l'arrêt de l'activité de l'aciérie.

GENERAL***Définition des attributions des vice-ministres et sous-secrétaires d'Etat des ministres de l'environnement, des transports et du développement économique***

Danilo Toninelli (M5S), ministre des infrastructures et des transports est entouré d'un vice-ministre, Edoardo Rixi (Lega), délégué aux ports et aux transports routiers, et de deux sous-secrétaires d'Etat : Michele dell'Orco (M5S), chargé du transport maritime et de la sécurité routière et Armando Siri (Lega), chargé des politiques urbaines, du transport aérien et des aéroports.

Sergio Costa, ministre de l'environnement, est épaulé par les sous-secrétaires d'Etat Salvatore Micillo (M5S) sur les politiques liées à la mer, à la dépollution et à la ville durable et Vannia Gava (Lega) pour les politiques en lien avec la montagne, le nucléaire, l'aérospatial et la mobilité durable.

Le Vice-président du conseil et ministre du développement économique, Luigi di Maio compte deux sous-secrétaires d'Etat dans les domaines liés à l'énergie : Andrea Cioffi (M5S) pour la compétitivité, l'aide aux entreprises, les infrastructures énergétiques et la ville intelligente et Davide Crippa (M5S) pour l'énergie (production et approvisionnement), hors infrastructures énergétiques.

TRANSPORTS***Pont de Gênes : les conclusions du rapport de la commission d'enquête du ministère des transports accablent Autostrade***

Le 26 septembre dernier, a été rendu public le [rapport de la commission d'enquête](#) nommée par le ministère des transports pour établir les responsabilités liées à l'écroulement du pont de Gênes. Ses conclusions chargent Autostrade, tout en exemptant les services du ministère d'une quelconque

responsabilité. Le rapport reproche à la société concessionnaire d'avoir négligé l'entretien de l'ouvrage, alors même qu'elle avait connaissance de son état critique. Cet élément à charge place le gouvernement en position de force vis-à-vis du concessionnaire, à qui il demande le financement de la reconstruction tout en l'écartant du chantier. La commission donne également son interprétation des causes de l'effondrement : elle privilégie l'hypothèse d'un effondrement du tablier (partie qui soutient la chaussée) à l'est du pylône n°9, suivi de celui de l'élément de liaison avec la travée soutenue par le pylône n°10, le tout ayant entraîné la rupture du hauban en béton précontraint.

Pont de Gênes : le décret-loi laisse plusieurs aspects de la reconstruction en suspens. Le maire de Gênes nommé commissaire à la reconstruction

Le décret-loi « Gênes » a été publié au Journal officiel le 28 septembre 2018, soit 15 jours après son approbation « sous réserve » en Conseil des ministres. Son élaboration a fait l'objet d'un processus difficile, qui a vu s'opposer les ministres M5S et le ministère de l'économie et des finances, chargé de s'assurer de la couverture financière des dépenses entraînées par le décret. Le texte prévoit des mesures d'urgence pour faire face aux dommages causés par la catastrophe et réforme l'organisation du contrôle de la sécurité des infrastructures routières.

Il fixe le cadre d'une procédure exceptionnelle pour la reconstruction du pont, et en confie la maîtrise d'ouvrage à un Commissaire nommé par le gouvernement, qui pourra œuvrer en dérogation à l'ensemble du droit italien (hors dispositions pénales), sous réserve de respecter le droit européen. C'est finalement Marco Bucci, le maire de Gênes, qui a été nommé à cette charge par le président du conseil. Le décret-loi exclut Autostrade de la reconstruction du pont, tout en lui demandant de financer la reconstruction, mais sa concession n'est pas révoquée pour autant. Le texte ne règle donc pas toutes les questions en suspens, notamment la nature de la procédure pour choisir les entreprises de construction. Le décret-loi est entré en vigueur le 29 septembre et doit être ratifié par le Parlement dans les 60 jours, après d'éventuels amendements.

Lancement en Lombardie du premier projet d'autoroute électrique italien

Par la voix de son président Francesco Bettoni, la société concessionnaire de l'autoroute A35 reliant Brescia, Bergame et Milan (dite BREBEMI) a annoncé le premier projet d'autoroute électrique en Italie, alors que des projets pilotes existent en [Suède](#) et en Allemagne. Le projet consiste en l'installation par Siemens de caténaires le long d'une voie de circulation, pour alimenter en électricité des poids-lourds équipés de pantographes. En quittant la voie électrifiée, le pantographe des camions, construits par le groupe Suédois Scania, se détache et le moteur, électrique ou à combustion, prend le relais.

La phase pilote concerne un tronçon de 6 km, situé dans la province de Bergame. Soutenue par les ministères des transports et de l'environnement, elle nécessite un investissement de 18 millions d'euros. Si les résultats en termes d'efficacité énergétique et économique s'avèrent satisfaisants, le projet pourrait être étendu à l'ensemble des 80 km de l'autoroute, pour un investissement total de 150 millions d'euros. L'objectif à terme est l'installation de panneaux photovoltaïques en bordure de l'autoroute pour alimenter les caténaires.

INDUSTRIE***Fiat Chrysler et Piaggio se convertissent à l'électro-mobilité***

Le plan industriel 2018-2022 présenté par Fiat Chrysler Automobiles en juin marque un tournant historique de la marque vers le véhicule électrique et l'abandon de la motorisation diesel, prévu pour 2021. Plusieurs modèles emblématiques seront convertis, en version hybride ou tout-électrique. La Jeep Renegade, produite par FCA en Italie, sera déclinée dans une version dite PHEV (« Plug-in Hybrid Electric Vehicle »). Elle entrera en pré-production début 2019 à l'usine de Melfi (Basilicate), pour un investissement initial de 200 millions d'euros et devrait être commercialisée courant 2020. La Fiat 500 sera également commercialisée en version tout-électrique et « hybride légère » (« mild hybrid ») en 2020. Ces programmes font partie d'un plan d'investissement de 9 milliards d'euros visant à proposer une version électrique de 30 modèles de FCA d'ici 2022.

S'agissant de Piaggio, la première Vespa électrique est [disponible en précommande](#) depuis début octobre, et sa commercialisation débutera en novembre pour le marché européen, avant de s'étendre début 2019 aux Etats-Unis et à l'Asie. Sa batterie en lithium rechargeable en 4 heures et d'une puissance de 4 kW lui permet d'avoir au moins les mêmes capacités que son équivalent 50 cc, pour une autonomie de 100km. Il faudra déboursier 6 390 € pour accéder au nouveau produit de Piaggio. L'ensemble des caractéristiques du modèle électrique sera présenté lors de l'EICMA, le salon italien des deux-roues et de l'automobile qui aura lieu à Milan du 6 au 11 novembre prochain. L'industrie italienne de production de deux-roues motorisés est la première en Europe (13 500 salariés, 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires), mais le parc de deux-roues électriques est très faible : il était estimé fin 2017 à 2 000 unités, pour un parc total de deux-roues de 6,5 millions de véhicules.

ENERGIE***Accord entre BP et Eni pour la relance de l'exploration pétrolière en Libye***

Les dirigeants d'Eni, de BP et de la National Oil Corporation (NOC) libyenne ont signé une lettre d'intention indiquant leur souhait de relancer les activités d'exploration pétrolière en Libye. Le montage prévoit la cession par BP à l'Eni de 42,5 % des droits d'exploration sur trois blocs. BP en conservera l'équivalent, le solde étant détenu par la NOC. Les activités d'exploration offshore et onshore, suspendues depuis le début du conflit en 2014, pourraient reprendre en 2019.

Décisions de la justice italienne dans le cadre des procès pour corruption en Algérie et au Nigeria liée à l'activité pétrolière du groupe Eni

Eni était mise en cause, avec sa filiale d'ingénierie Saipem, dans une enquête pour corruption en Algérie (« affaire Eni-Sonatrach ») dans le cadre d'une opération financière avec le groupe canadien First Calgary Petroleum qui a eu lieu en 2008. Le 19 septembre, Eni et ses dirigeants ont été acquittés par le tribunal de Milan, alors que Saipem, ses dirigeants et des entrepreneurs algériens considérés proches du gouvernement de l'époque ont été condamnés à des lourdes peines (200 M€ saisis à la société italienne et entre 4 et 5 ans de prison pour les personnes condamnées).

S'agissant du procès pour corruption au Nigeria, concernant l'acquisition par Eni et Shell d'une concession pétrolière (OPL-245), le tribunal de Milan a condamné le 20 septembre deux hommes d'affaires ayant joué le rôle d'intermédiaires, l'un italien et l'autre nigérian, à 4 ans de prison.

TELECOMMUNICATIONS

L'Etat italien encaisserait environ 6,5 Md€ grâce à l'attribution des concessions des fréquences 5G

Les appels d'offres, lancés en juillet dernier et attribués le 2 octobre, ont permis aux principaux opérateurs de télécommunications du marché, dont le nouvel entrant Iliad, d'obtenir la quasi-totalité des fréquences italiennes pour le déploiement de la nouvelle technologie 5G. La décision du gouvernement d'accepter des modifications des offres en cours de négociation a engendré une forte compétition entre les opérateurs : ainsi, le montant final des offres s'est élevé à environ 6,5 Md€, soit presque deux fois et demi celui des offres initiales (2,5 Md€).

Les opérateurs qui ont participé aux appels d'offres sont TIM, Vodafone, Wind-Tre, Fastweb et Iliad. Ce dernier a pu bénéficier d'un lot réservé (33% des fréquences à 700 MHz, pour environ 680 M€), en raison de son rôle de nouvel entrant dans le marché, par décision de l'autorité des communications (AGCOM). Les lots des fréquences à 3 700 MHz, qui seront utilisées pour les connections internet à très haut débit, ont fait l'objet de la compétition la plus dure entre les principaux opérateurs et représentent à elles seules 4,5 Md€. Les entreprises verseront à l'Etat italien le montant en plusieurs tranches entre 2018 et 2022. Certains analystes ont critiqué la décision de lancer des appels d'offres d'une telle ampleur, qui ont obligé les opérateurs télécom à une compétition très forte et qui pourrait avoir des conséquences importantes sur l'endettement de ces entreprises, et par conséquent sur leur capacité d'assurer un niveau acceptable d'investissements sur le réseau.

ENVIRONNEMENT

Mise en place d'un nouveau système de traçabilité des déchets d'ici le printemps 2019

Le ministre de l'environnement, Sergio Costa, a annoncé que le système de traçabilité numérique des transferts de déchets actuellement en place, SISTRI, basé sur l'utilisation d'une boîte noire et d'une clé USB avec signature numérique à bord des véhicules, serait remplacé d'ici le printemps 2019 par un système moins cher et plus pratique, basé sur le signal GPS. Le SISTRI, en place depuis 2013 après plusieurs années de retard, fait l'objet de nombreuses critiques des opérateurs de gestion des déchets et des élus, notamment pour des raisons de commodité et de coût.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigé par Charlotte Buliard et Federico Tassan-Viol
Relu par Florent Moretti

TRÉSOR et Service économique régional
DIRECTION GÉNÉRALE